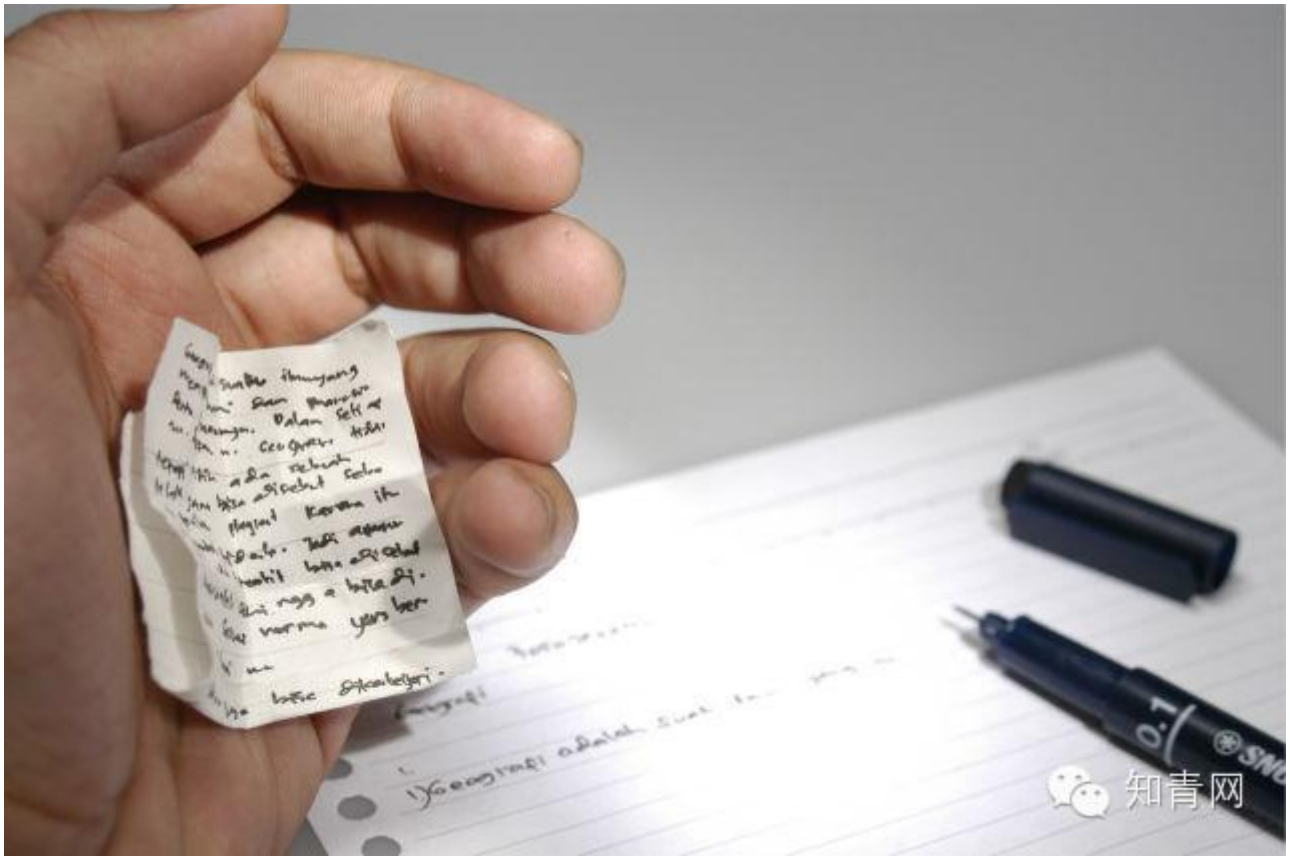
Belgique : Annulation de l’examen d’une partie de l’équivalent du bac

16/06/2015 à 2h27

Les lycéens belges seront dispensés d’une partie de l’épreuve d’histoire du Certificat de l’Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), équivalent du baccalauréat, après la diffusion du sujet sur les réseaux sociaux à la veille de l’examen, lundi 15 juin.



La ministre de l’éducation en Belgique francophone a « *dénoncé l’irresponsabilité des auteurs de ces fuites* » et « *déposera plainte contre X sur la base de la violation du secret professionnel* ». Elle exigera de son administration « *l’organisation d’autres méthodes de transmission désormais sécurisées* ».

[…]Le thème, la vague d’attentats qui a touché l’Europe dans les années 1960 et 1970, et la question, « Comment les

autorités allemandes et italiennes y ont-elles répondu ? », n'avaient donc plus de secrets pour les étudiants. Cette partie de l'examen est annulée, mais les trois autres sont maintenues.

Quelque 60.000 étudiants francophones inscrits en dernière année de lycée à Bruxelles et en Wallonie ont entamé lundi matin, par l'épreuve de français, les examens leur permettant d'obtenir leur CESS. L'une des questions de l'examen de français, « *Quelle est la spécificité de la littérature belge ?* », a elle aussi fuité avant l'heure, selon des étudiants.

Le Monde